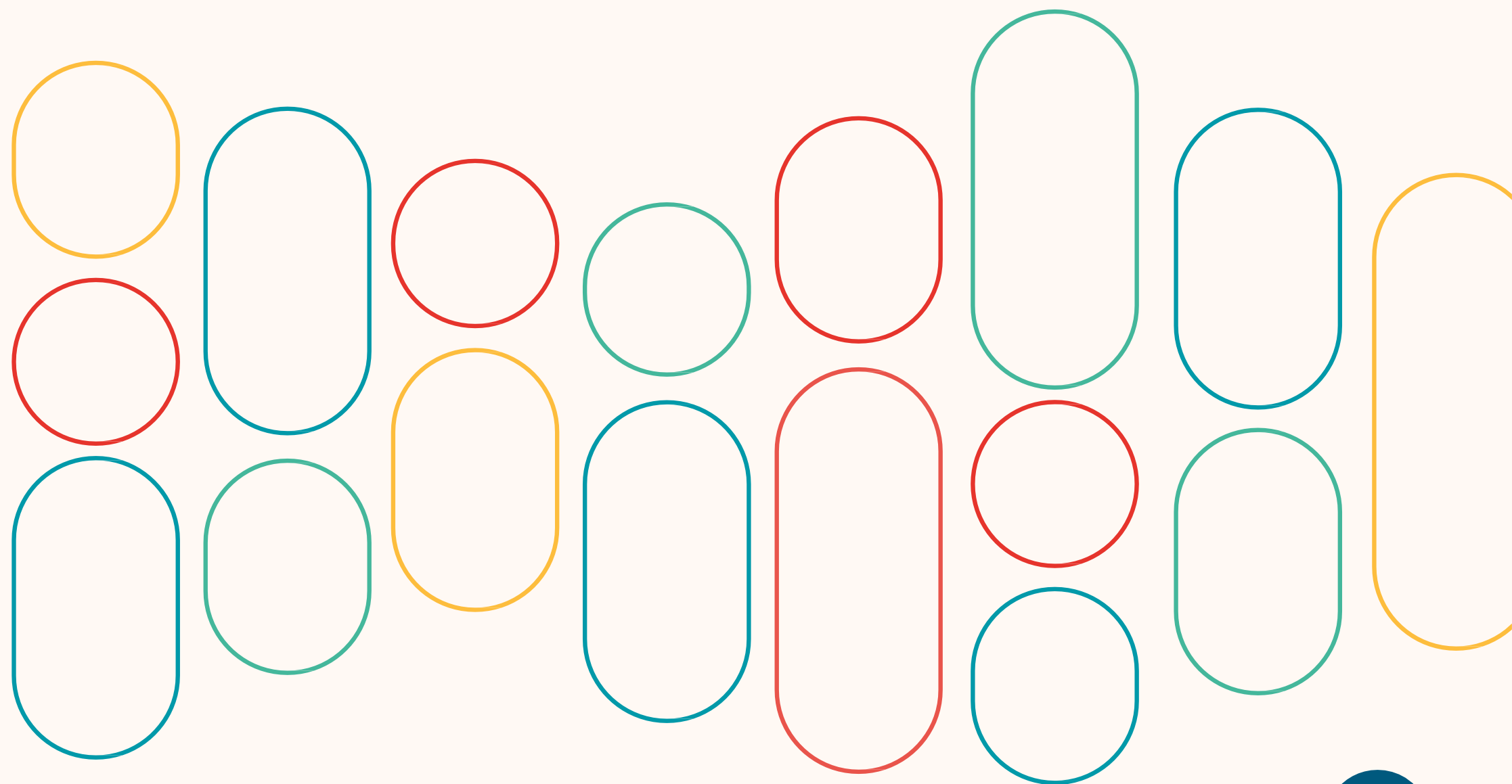




**Conseil
de
Développement
Durable**

RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022

[jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/
conseil-de-developpement-durable-de-la-
metropole](https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/conseil-de-developpement-durable-de-la-metropole)



métropole
ROUEN-NORMANDIE

Sommaire

2021 : UN NOUVEAU DÉPART

• Présentation	4
• Les faits marquants	5
• Le renouvellement des membres	6
• Composition du CDD	7
• Définition des modalités de fonctionnement	9
• Les instances et leur fonctionnement	10
• Présentation des trois comités	11

2022 : MALGRÉ LA CRISE COVID, UNE ACTIVITÉ RICHE

• De nouveaux moyens mis à disposition	13
• Les outils de communication	14
• L'activité du CDD	15
• Le Comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT)	16
• Le Comité d'évaluation de la transition sociale écologique (CETSE)	17
• Le Comité des partenaires mobilité (CPM)	18
• La contribution du CPM au PDM	19
• Synthèse de la contribution du CPM au PDM	20



2021 : UN NOUVEAU DÉPART

Renouvellement des membres et du fonctionnement

Présentation

Le CDD a été créé en application de l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les missions du conseil de développement inscrites dans la loi

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable
- Emettre un avis sur les documents de prospective et de planification

Les missions données au CDD par le conseil métropolitain

- Contribuer à la réflexion des élus métropolitains sur les projets concernant le territoire ;
- Relayer auprès des élus de la Métropole les points de vue de la société civile sur les grands thèmes qui fondent le développement durable et l'attractivité du territoire ;
- Être un relais auprès de la population des politiques menées par la Métropole ;
- Établir un rapport d'activités qui devra être débattu par les élus du conseil métropolitain.

Le CDD c'est:

Une instance de concertation et de consultation avec la société civile qui a pour vocation de favoriser la rencontre, le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la société civile locale, dans le but d'éclairer la décision publique, avec les points de vue, les idées, les propositions et l'expérience d'une diversité d'acteurs.

Un collectif d'acteurs engagés représentant les forces vives du territoire souhaitant participer à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques métropolitaines

Une valeur ajoutée: l'expertise citoyenne

Les faits marquants



Le renouvellement des membres

Les modalités de renouvellement

Le Conseil métropolitain du 9 novembre 2020 a débattu et délibéré pour confier à la 12ème commission d'élu·es, consacrée à la démocratie participative et à la co-construction citoyenne, la mission de définir la composition, l'organisation, les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement prévu à l'article L 5211-10-1.

Un travail participatif a été engagé avec les élu·es de la commission et un groupe de travail spécifique a été créé pour tirer le bilan du Conseil Consultatif de développement du mandat précédent, auditionner des anciens membres de cette instance et identifier les différents enjeux liés au renouvellement du conseil de développement de la Métropole.

Ainsi, par la délibération du conseil métropolitain du 17 mai 2021, est votée la création du Conseil de développement de la métropole. Cette instance consultative est rebaptisée : « Conseil de développement durable ».

Le mandat des membres est de cinq ans, renouvelable et ils siègent à titre bénévole.

L'appel à candidature

Du 5 juillet au 6 septembre 2021, la Métropole a lancé un appel à candidatures visant à mobiliser les acteurs de la société civile. Il était ouvert auprès de diverses structures préalablement identifiées (187 au total) en raison de leur statut et dans un souci de représentativité des différents acteurs du territoire. Il a ensuite été ouvert à toutes les structures volontaires, et leurs membres, participant à la vie du territoire et souhaitant prendre part à l'élaboration des politiques publiques locales (transition sociale écologique, mobilité, environnement/biodiversité, aménagement urbain, développement économique, attractivité, culture, sport, solidarité, autre...).

Conditions de candidature de la structure :

- Exercer ses activités sur le territoire métropolitain,
- Proposer deux représentant·es : un homme/une femme,
- Ne pas être conseillers communautaires ou métropolitains

Le CDD a été officiellement installé le 25 novembre 2021.



Composition du CDD en novembre 2021

174 membres

Personnes morales

issues des mondes économique, sociétal et vie collective, publics / parapublics - représentées par un binôme paritaire.

13 acteurs institutionnels, organismes publics et assimilés

ARML Missions Locales Normandie • ATMO Normandie • CAF • Conservatoires d'Espaces Naturels Normandie • CRIJ • NEOMA Business school • ONF • PNR Boucles de la Seine Normande • Rouen Métropole Habitat • Rouen Normandie Aménagement • Rouen Normandie Tourisme • SNCF • UniLaSalle • Université de Rouen

35 acteurs associatifs, initiatives citoyennes, collectifs

AFPAC • Alternatiba Rouen • APFB Association pour la Protection de la Ferme de Bonsecours et de ses environs • Association héberge de seine pour l'habitat participatif • Banque Alimentaire • Bouillons Terre d'Avenir • CLCV • Club Inné • Collectif SOS Gares • CPTC/FNAUT/Rue de l'Avenir • Défendons notre cadre de vie à Mesnil Esnard • Effet De Serre Toi-Même • FEDER Fédération des étudiants rouennais • Fédération Française du Paysage Normandie • FNE Normandie • Grand Elbeuf à vélo - Gueule d'Atmosphère • La Luciline s'active • La Plateforme6bis • Les Copeaux Numériques • Les Francas • Les volants de la Mivoie • Normandie en Seine • PAM Pour Un Avenir Meilleur • Réseau AMAP • Rouen Normandie 2028 • Rouen Respire • Sabine • SVP Bouger plateforme de mobilité solidaire Rouen Métropole • Theleme • Transports Gratuits /Collectif de l'Agglo Rouennaise • U.F.C. Que Choisir de Rouen • YAKAFOKON Normandie • Zéro déchet

36 acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales

A26 • Artemys • C&D Evènementiel • C.F.E./C.G.C. UD76 • C.F.T.C UD76 • C.G.T. UD76 • CEMEX • Chambre d'agriculture • CCI • CMA76 • Citizens • Cinergie Citoyens Normands de l'Energie • CG PME Normandie • Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie • Education et Formation • ELAN Normandie • ENGIE • Fédération des Entreprises d'insertion Normandie • FNTR Normandie • Kaufman & Broad • La Poste • Le Producteur Local • Logistique Seine-Normandie • RESISTES • Savoir Faire et Découverte • SOCOTEC • TCAR Transdev Rouen • Terra Léo • Triadis Service • UNAM Normandie • UNICEM Normandie • UMIH 76 • UNAPL Normandie • VE2A Villes et Architectures en Ateliers • VEOLIA

Personnalités qualifiées

personne reconnue pour ses compétences, son expertise d'usage ou de vécu ou anciens membres du CETE

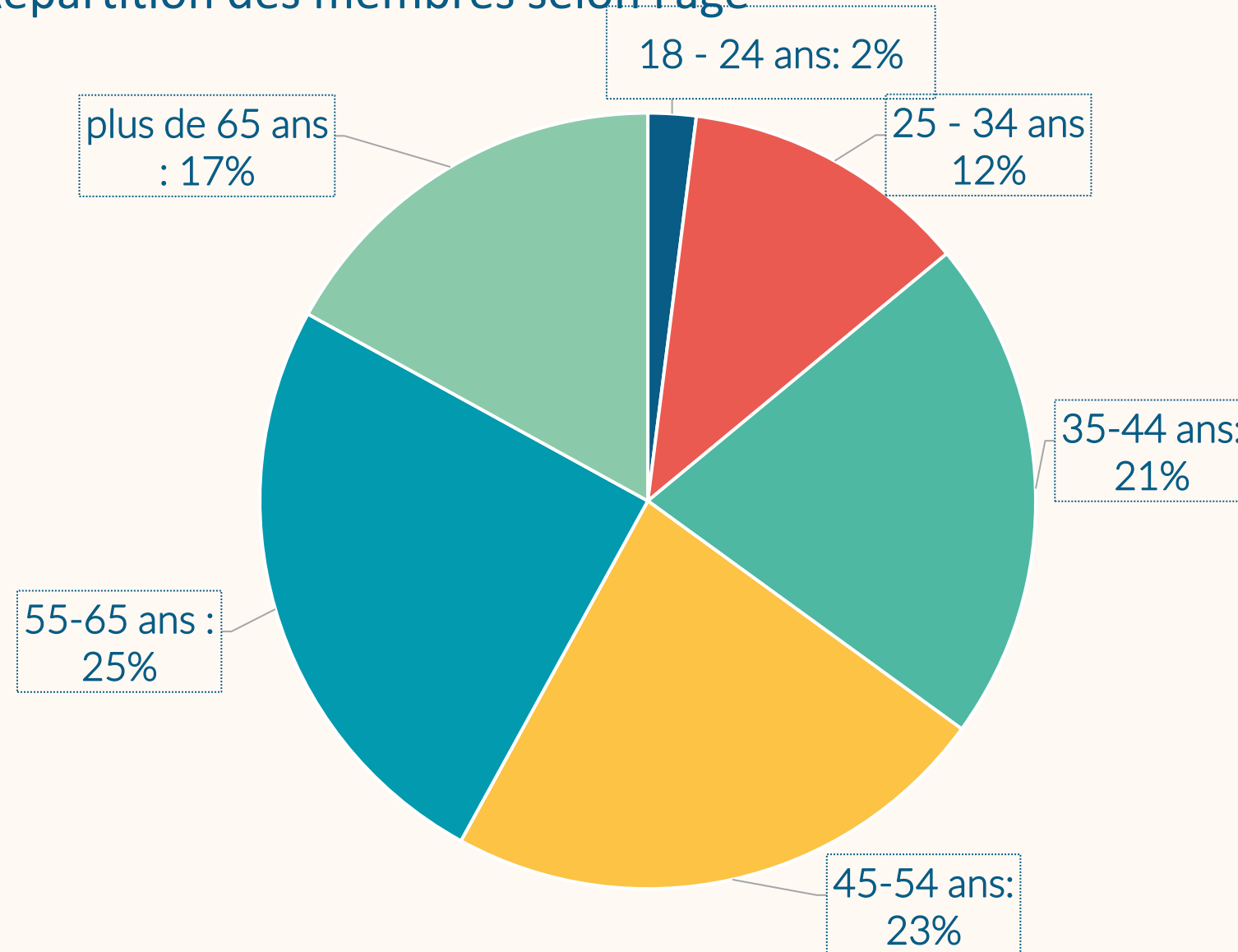
BLANCHARD Myriam
BOLLOTTE Lucien
BRESCIANI Clément
CHAMPEAUX Bernard
CHESNEAU Isabelle
HARRISS Jordana
TARDIF Catherine

La liste des membres est susceptible d'ajustements et peut être modifiée.

84 structures
adhérentes

Composition du CDD

Répartition des membres selon l'âge



24 communes sur 71 sont représentées (1/3 de membres est rouennais)

PARITE

78 Femmes – 80 Hommes

Intégration des membres du comité citoyen au CPM

L'article 141 de la loi la loi Climat et Résilience exige que les comités de partenaires mobilité mobilisent des habitants tirés au sort (en plus des entreprises, associations et autres acteurs du territoire).

Dans le cadre de l'élaboration de son PDM la Métropole a mis en place en juin 2021 un comité citoyen qui a élaboré un rapport de contribution à la politique métropolitaine de mobilité pour les dix ans et à venir. Parmi ses préconisations, ce comité a demandé à continuer à être associé tant à l'élaboration du PDM qu'à sa mise en œuvre.

Pour se conformer à la loi, et en réponse à la sollicitation de la Métropole, 4 membres (2 binômes femme/homme) du comité citoyen mobilité ont été intégrés au CPM, par suite du vote de l'assemblée plénière de juin 2022. Ils ont été tirés au sort à la suite d'un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres du comité citoyen du PDM.

Définition des modalités de fonctionnement

La gouvernance et les modalités de fonctionnement du CDD ont été définis par ses membres et ont été formalisées dans un [règlement intérieur](#).

Le directoire collégial

La gouvernance est constituée d'un directoire collégial paritaire dont le nombre maximum de membres a été fixé à 12 personnes.

Il est composé des 3 coordonnateurs des comités thématiques complétés par le choix de membres du CDD représentant les catégories d'acteurs et désignés par tirage au sort sur la base du volontariat.

Chaque personne morale du CDD ne pouvant prétendre qu'à 1 siège. Cela permet de :

- Représenter collégialement mais organiser efficacement la coordination du CDD et de ses comités
- Respecter l'égle représentation des 3 catégories d'acteurs ;
- Respecter la parité.

Le directoire collégial **coordonne la vie du Conseil et définit les feuilles de route et calendriers des comités**. Le directoire collégial est ainsi composé de :

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EN NOVEMBRE 2021

Acteurs institutionnels, organismes publics et assimilés

			
Josette CHEVAL	Annie JEANNE	Lucien BOLLOTTE	1 seule candidature masculine pour cette catégorie d'acteurs

Acteurs associatifs, initiatives citoyennes, collectifs

			
Caroline DEGRAVE	Réjane TANGUY	Pierre-Emmanuel BRUNET	Flavien MOUSSET

Acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales

			
Gwenaëlle MEBARKI	Christelle OGHIA	Gaetan DUBOIS	Eric DE FALCO

Les instances du CDD et leur fonctionnement

AUTO -SAISINE

Thème de travail
proposé par la MRN

SAISINE

Thème de travail
proposé par la MRN

Elaborent les avis,
contributions
évaluations...

Comité
d'Évaluation
de la Transition
Sociale Écologique

Comité
des Partenaires
Mobilité

Comité
Changement Climatique
et Aménagement du Territoire

3 COMITES
THEMATIQUES

DIRECTOIRE
COLLEGIAL

L'ASSEMBLEE
PLENIERE

Composée de tous les membres.
C'est un moment d'échange et
de dialogue sur les avancées des
travaux en comités.
On y présente, débat et adopte
les contributions.

Coordonne les travaux
Définit les feuilles de route et calendrier des comités
12 membres: 4 sièges paritaires par catégorie d'acteurs

Contribution finale

Présentation des 3 comités



- Instance obligatoire créée par la loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
- L'offre de mobilité,
- La politique tarifaire,
- La qualité de service et l'information à destination des usagers
- Suivi du plan de mobilité (PDM)



- Poursuit les travaux du CETE (évaluation COP21 locale et PCAET)
- Evaluation des politiques de transition sociale et écologique



- Contribue à l'élaboration des documents de prospective et planification (tels que le SCOT-AEC, le PLUi...).
- Suit les grandes opérations d'urbanisme en cours et à venir (Rouen Flaubert, T5, Nouvelle Gare, par exemple).



2022 : MALGRÉ LA CRISE COVID, UNE ACTIVITÉ RICHE

De nouveaux moyens mis à disposition

Arrivée d'une chargée d'animation et de coordination à temps complet

Claire MONTAY a été recrutée à temps complet et a pris ses fonctions en mai 2022 pour animer et coordonner l'activité du CDD et de ses commissions thématiques.



Une plateforme permettant l'accès sécurisé aux documents de travail: la CDDthèque



Adhésion à la Coordination nationale des Conseils de développement

La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leur équipe d'appui.

Elle œuvre depuis sa création pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.

Elle a notamment pour mission de:

- Faciliter le partage d'expérience entre membres et équipes d'appui des conseils de développement
- Mettre à disposition des ressources, méthodologies, données
- Accompagner la montée en compétences
- Donner de la visibilité aux conseils de développement
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation de leurs travaux
- Exprimer des avis et être force de proposition pour alimenter les réflexions nationales



Les outils de communication

Une charte graphique dédiée

 **Conseil
de Développement
Durable**

 **Comité
d'Évaluation
de la Transition
Sociale Écologique**

 **Comité
des Partenaires
Mobilité**

 **Comité
Changement Climatique
et Aménagement du Territoire**



Une page pour le CDD sur le site Internet Jeparticipe

Cette page permet de présenter le CDD, mais également de diffuser son actualité, ses travaux et son agenda

<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/conseil-de-developpement-durable-de-la-metropole>

Et un trombinoscope à venir!

L'activité du CDD de septembre 2021 à décembre 2022



44 réunions
909 participations individuelles

45 410 heures
de bénévolat par les membres

4 950 heures effectuées par des agents
Métropole dans le cadre des travaux du CDD



Participation ponctuelle à des projets métropolitains

- Contribution à la mise en route du site Open data de la Métropole
- Participation à l'étude sur la perception des risques industriels
- Participation au conseil de défense énergétique

Organisation d'une fresque du climat

En novembre 2022



Définition des bonnes pratiques de travail du CDD

1. Je m'engage à être présent·e du début à la fin de la réunion. Au cas où je n'ai pas été présent·e à une réunion, je me tiens informé·e des décisions prises/de l'avancée des travaux en lisant les relevés de décisions et/ou en allant consulter les participants.
2. Je m'adresse au groupe et non à une personne en particulier. Lorsque je participe à une discussion, je me pose la question de savoir si ce que j'ai à dire sert le groupe dans son ensemble et lui permet d'avancer. Je m'efforce d'être constructif et de proposer des solutions. Si je n'y arrive pas, je demande au groupe de m'aider à en formuler.
3. Je m'exprime de manière concise et réfléchie. Aussi je privilégie l'usage du chat pour formuler ma pensée lors des réunions en distanciel. Je ne prends la parole à l'oral que sur invitation, pas plus de deux minutes de suite et seulement si le groupe a besoin de clarifier mon propos.
4. Je suis dans l'écoute et laisse chacun·e parler jusqu'au bout. Je respecte la parole de chacun·e comme étant sa vérité.



Comité Changement Climatique et Aménagement du Territoire

Ce comité a à sa charge l'élaboration et le suivi des documents de prospective et planification qui permettent de décliner le projet de territoire. Ce qui implique la contribution à la révision du SCoT valant PCAET (Schéma de cohérence territoriale air énergie climat) qui sera engagée pendant la période 2023 – 2025.

Il a également à sa charge le suivi des grandes opérations d'urbanisme telles que le Quartier Rouen Flaubert, La nouvelle ligne T5, le Quartier Saint-Sever/Nouvelle Gare, ...

Le binôme de coordinateurs de ce comité est composé de :

Christelle OGHIA
VE2A



remplacée en septembre
2022 par Annie JEANNE
- CAF



Pierre-Emmanuel
BRUNET
Rouen Respire



68 membres inscrits au CCCAT

8 réunions en 2022



Travaux du comité

Jeudi 27 janvier : séance d'installation du comité et échanges sur la feuille de route

Mardi 1^{er} mars : Présentation et échanges autour du projet de nouvelle ligne BHNS/T5

Lundi 25 avril : Présentation et échanges autour du projet d'élaboration du RLPi

De mai à décembre : lancement d'un cycle de travail pour contribuer au projet de quartier Rouen Flaubert sous le prisme du « bien-être des habitants » :

Mardi 24 mai : Présentation du projet par l'équipe de maîtrise d'ouvrage

Jeudi 30 juin : atelier brainstorming pour définir les thématiques de la contribution

Jeudi 22 septembre : atelier de création de la grille d'analyse

Jeudi 20 octobre : échange avec l'équipe projet

Jeudi 1^{er} décembre : atelier de construction de la proposition.

Un petit groupe de travail dédié à cette contribution s'est également réuni 4 fois entre chaque séance,

La contribution sera finalisée et présentée en 2023.



Comité d'Évaluation de la Transition Sociale Écologique

Dans le cadre de la dynamique territoriale engagée par la COP21 locale, la Métropole s'est dotée fin 2019 d'un Conseil d'Évaluation de la Transition Ecologique (CETE) mobilisant des acteurs de la société civile, et avec pour mission de contribuer à évaluer l'efficacité des politiques métropolitaines en matière de transition écologique. Entre 2019 et 2021 ses travaux ont porté sur les méthodes d'évaluation et sur une évaluation « ex-ante » autour de trois thématiques : Mobilité, Résilience et Utilité sociétale.

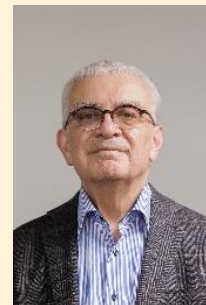
En 2021, à l'occasion de la mise en place du CDD, ce conseil y a été intégré et renouvelé, sous la forme du Comité d'Evaluation de la Transition Social-Ecologique (CETSE). Il est à présent composé de 38 membres issus du CDD, dont sept étaient déjà membres du précédent CETE.

Le binôme de coordinateurs de ce comité est composé de :

Réjane TANGUY - Zéro déchet
Rouen



Lucien BOLLOTTE - SEMRI Métropole
Rouen



38 membres inscrits au CETSE

9 réunions en 2022



Travaux du comité

Lundi 24 janvier : séance d'installation du comité et échanges sur la feuille de route

I. Mise à niveau : 3 séances de sensibilisation/formation aux enjeux du changement climatique

Lundi 28 février : Présentation des enjeux, stratégie et plan d'actions actuels PCAET/COP21

Lundi 4 avril : Travail sur les questions évaluatives et sur la grille d'évaluation

Lundi 2 mai : Eclairage sur l'évolution du climat et l'état des connaissances scientifiques sur le changement climatique sur notre territoire

Les séances de travail du 1^{er} semestre 2022 ont permis de définir les questions évaluatives qui cadrent l'évaluation du bilan à mi-parcours du PCAET autour de deux volets : 1- Mobilisation des acteurs dans la COP21 2- La Métropole et la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C

II. Travail critique sur l'évaluation du PCAET à mi-parcours

Lundi 30 mai : Présentation de la méthode d'évaluation de la politique de transition écologique (PCAET/COP21),

Lundi 27 juin : Atelier sur les questions évaluatives

19 septembre: Atelier sur la mobilisation des acteurs 1- Diversité et représentativité

10 octobre: Auditions sur la mobilisation des acteurs 2 - la mobilisation des citoyens et des associations

21 novembre : Présentation du bilan à mi-parcours PCAET-COP21 (volet trajectoire) **17**



50 membres inscrits au CPM

17 réunions en 2021 et 2022



La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) exige la création d'un comité des partenaires de la mobilité (article 15) et les élus ont souhaité intégrer ce comité au CDD. Leur première mission a été de **contribuer à l'élaboration du Plan de Mobilité** (PDM) pendant la phase de concertation préalable de 2021 à 2023). Ils seront également associés à l'étude de :

- toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire
- la qualité de service et l'information à destination des usager·es
- toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité de la Métropole

Le binôme de coordinateurs de ce comité est composé de :

Emanuèle BERNAL – CFE CGC



Gaétan DUBOIS – CFE CGC



Travaux du comité

- Contribution et suivi de la mise en œuvre du PDM
- Approfondissement des thématiques mises en avant dans la contribution au PDM
- Lancement d'un cycle de travail sur la tarification solidaire





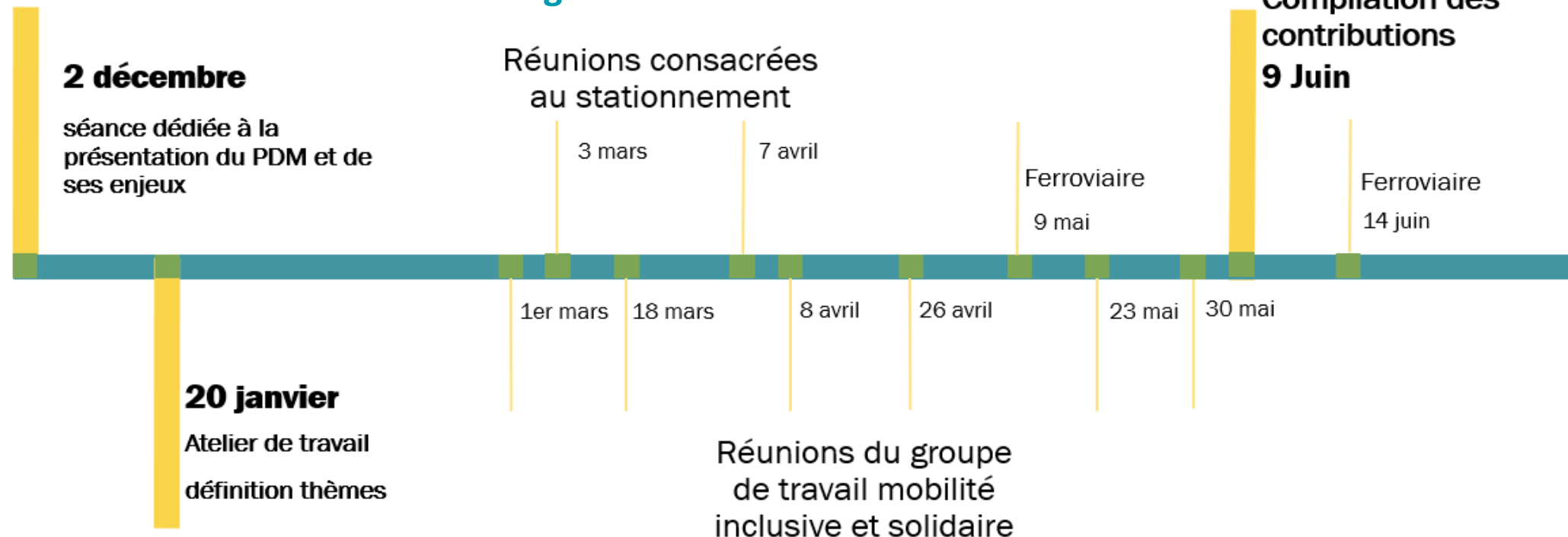
Comité des Partenaires Mobilité

La contribution du CPM au Plan de Mobilité

Le comité des partenaires mobilité a été saisi pour apporter sa contribution à l'élaboration du Plan de mobilité de la Métropole (PDM). Après une séance dédiée à la présentation du PDM et de ses enjeux et un atelier de travail spécifique, les membres du CPM ont décidé de bâtir leur contribution autour de 2 axes :

- La mobilité inclusive et solidaire
- Le stationnement comme outil pour diminuer la part modale de la voiture en centre-ville

Chronologie des réunions consacrées au PDM



Synthèse de la contribution du CPM au Plan de Mobilité

Le stationnement comme outil pour diminuer la part modale de la voiture en centre-ville

Déporter le stationnement en développant les P+R

- Garantir un système global de mobilité attractif et cohérent
- Redonner de l'attractivité et valoriser les P+R existants
- Développer de nouveaux P+R: ceinturer le centre de la Métropole d'une offre de stationnement

Agir sur le stationnement en zones privées

- Sensibilisation sur les parkings professionnels (chiffrage du coût d'entretien des parkings)
- Information des salariés (aider à chiffrer et comparer le coût du déplacement domicile-travail)

Agir sur le stationnement en surface sur l'espace public

- Réguler et limiter le stationnement dans l'espace public



L'intégralité de la contribution est [consultable en ligne](#)

La mobilité inclusive et solidaire

La gratuité des TC vs. la tarification solidaire

- Comment mettre en place la gratuité des TC sans limiter la capacité d'action de la collectivité ?
- Une tarification solidaire qui privilégie la logique de revenus à la logique de catégories

Le développement d'une offre multimodale de transports

- Permettre une véritable alternative à la voiture individuelle pour les zones péri-urbaines et rurales

L'accompagnement à la mobilité

- Guichet dédiée dans les agences ASTUCE et SNCF, conseiller mobilité de la plateforme SVP Bouger
- Accompagnement du Pôle Automobile solidaire du garage SOLIDARUTO
- Mieux communiquer sur la participation de l'employeur aux frais de transports publics
- Mesures incitatives auprès des entreprises
- Maison de la mobilité
- Mesures d'accompagnement à la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE)